

Rapport sur la situation financière de l'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel et de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

En conformité avec l'article 474.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, il me fait plaisir de procéder au dépôt de mon rapport sur la situation financière de l'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel et de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson.

Résultat du rapport financier 2010

En date du 31 mars 2011, la firme de vérificateur Reid & Associés Inc. déposait les états financiers vérifiés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et de l'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel.

L'excédent de fonctionnement à des fins fiscales (surplus de l'exercice) de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson se terminant le 31 décembre 2010 est de 395 747\$, portant ainsi l'excédent de fonctionnement non affecté (surplus non affecté) à 685 178 \$.

L'excédent de fonctionnement à des fins fiscales (surplus de l'exercice) de l'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel se terminant le 31 décembre 2010 est de 57 600 \$, portant ainsi l'excédent de fonctionnement non affecté (surplus non affecté) à 69 335 \$.

L'endettement total net à long terme de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson au 31 décembre 2010 était de 5 331 444 \$ et de 3 519 403 \$ pour l'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel.

Le capital disponible du fonds de parcs et terrains de jeux était de 149 539 \$, et celui du fonds de roulement au 31 décembre 2010 était de 190 293 \$.

Indications préliminaires des résultats financiers 2011 pour la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et de l'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel

Selon le rapport du trésorier au 30 septembre 2011, si la tendance se maintient, ce conseil envisage un surplus d'opération de l'ordre de 170 000 \$ pour la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et de 28 000 \$ pour l'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel.

Réalisations 2011

A mi-mandat, nous nous sommes penchés sur les projets en cours et ceux réalisés au cours des derniers mois. Au-delà de tous les dossiers importants que nous avons réglés au quotidien, il nous semble pertinent de vous souligner nos plus importantes réalisations 2011 :

- Réhabilitation des conduites d'aqueduc sur les chemin Masson et Saint-Marguerite pour un montant de 1 105 000\$ subventionné
- Réfection des conduites d'aqueduc pour le secteur Sentier-du-Sommet pour un montant de 1 800 000\$ subventionné
- Déménagement du volet mécanique dans le nouveau garage municipal
- Implantation de la tour Vidéotron avec une nouvelle desserte de service Internet haute vitesse
- Mise en place du nouveau Service premiers répondants
- Réfection des phases II et III du Chemin Guénette

- Création d'un nouveau poste et embauche d'un contremaître aux travaux publics
- Acquisition du logiciel Somum à titre de service additionnel à la population en cas d'urgence
- Achat de nouveaux quais au débarcadère
- Installation de deux nouvelles bornes sèches
- Addition d'une collecte de feuilles mortes
- Innovation avec le Palais de neige
- Création et mise en place de l'École de boxe
- Aménagement d'une estrade centrale et aménagement du parc Édouard-Masson
- Défense des intérêts de la Ville dans le dossier des projets miniers
- Défense des intérêts des contribuables dans le dossier de la demande d'annexion à Val David par le Domaine des Quatre-Collines
- Début des travaux d'implantation (Phase I) d'un parc régional sur nos lots intra-municipaux dans le secteur Manory avec mise en place d'un chemin et d'un stationnement.
- Acquisition du terrain pour l'aménagement d'un parc dans le Domaine Joli-Bois
- Mise en place d'un projet « Ville verte » qui se déroulera en plusieurs phases
- Restructuration du Service de sécurité incendie

Orientations générales pour le prochain budget et programme triennal

Comme vous pouvez le constater, le quotidien de l'Hôtel de ville a été largement perturbé cette année par les dossiers miniers et les projets de réhabilitation des conduites d'aqueduc sur les chemins Sainte-Marguerite et Masson de même que la fin des travaux de réfection sur le Sentier du Sommet. En 2012, le réseau d'aqueduc continuera d'être au cœur de nos priorités, chevauchant d'autres projets prioritaires.

Toujours dans le respect du plan d'action des membres du conseil et en lien avec les projets prioritaires, nous orientations 2012 sont les suivantes :

- Poursuivre l'analyse de la structure du Centre culturel et les démarches pour évaluer les possibilités de subventions;
- Procéder à l'aménagement d'un parc de la famille dans le Domaine Joli-Bois ;
- Poursuivre l'aménagement de sentiers de ski de fond, de raquettes et de sentiers pédestres à l'intérieur des lots intra-municipaux en collaboration avec la MRC des Pays-d'en-Haut et les municipalités de Val-David, Val-Morin et Sainte-Adèle afin de se relier au Parc Dufresne ;
- Implanter un concept de « Ville verte » avec la mise en place d'une série de mesures à l'interne et à l'intention de la population;
- Maintenir la stratégie d'investissement et la réalisation d'améliorations à notre réseau routier de même que le respect de la planification de renouvellement de l'équipement roulant à long terme.
- Améliorer l'image visuelle de la ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson
- Positionner la Ville avec une politique d'accueil des nouveaux arrivants
- Restructuration administrative avec création d'un nouveau poste en vue de pouvoir répondre plus adéquatement aux besoins de développement de la Ville
- Poursuite de la mise aux normes du réseau d'eau potable dans le cadre du programme TECQ (Taxe sur l'essence)

Sur cette même lancée, ce conseil projette de resserrer les liens avec la population avec une première édition de la Fête des voisins, en début du mois de juin prochain. Enfin, notre partenariat financier avec la Chambre de commerce de Sainte-Marguerite/Estérel continuera de générer des événements aussi rassembleurs que le Festival canin qui reviendra au calendrier au 2012.

Notre population peut se rassurer : aussi épais puisse être notre carnet de projets, notre agenda se déroulera dans le respect de la capacité de payer de nos citoyens. Malgré le dépôt d'un nouveau rôle d'évaluation, nous prendrons les mesures nécessaires afin de maintenir un taux de taxation raisonnable.

Je vous invite donc à assister à la présentation des différents budgets qui seront adoptés pour mener à bien les affaires municipales :

Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, le 12 décembre 2011 à 19 h
Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel, le 13 décembre 2011 à 19 h

Afin de respecter la Loi, nous mettons à votre disposition la liste des contrats supérieurs à 25 000 \$.

La rémunération de base versée mensuellement à la mairesse est de 2 049,88 \$ et de 1 024,95 \$ à titre d'allocation de dépenses. Celle des conseillers est de 683,29 \$ par mois et de 341,65 \$ à titre d'allocation de dépenses. De plus, la M.R.C. verse mensuellement à la mairesse la somme de 460,42 \$ et de 230,21 \$ à titre d'allocation de dépenses. De plus, chaque participation à un des comités de la MRC est rémunérée à 150.00 \$ par membre ou à 210.00 \$ si le membre est aussi président.

Chaque présence aux réunions mensuelles de l'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel au nombre projeté de six (6) représente une rémunération de base pour la présidente de 717,44 \$ et de 358,72 \$ à titre d'allocation de dépenses. Celle des conseillers est de 358,72 \$ et de 179,36 \$ à titre d'allocation de dépenses.

Je vous remercie de votre attention.

Linda Fortier,
Mairesse